

L'enseignement du français au lycée

La classe de première

Définition des acquis de seconde, des contenus, des méthodes et de la perspective propres à l'enseignement de la discipline littéraire en classe de première.

I- Les acquis de la classe de seconde en français

1- Des savoirs

Quatre objets d'étude ont été étudiés :

- Le roman et la nouvelle au XIX^{ème} siècle : réalisme et naturalisme
- La tragédie et la comédie au XVII^{ème} siècle : le classicisme
- La poésie du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle : du romantisme au surréalisme
- Genres et formes de l'argumentation : XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle

Pour des informations précises, consulter le lien suivant :

<http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>

2- Des repères en histoire littéraire

Connaissance des évolutions, au fil des siècles, des genres littéraires suivants :

- Le théâtre
- La poésie
- L'argumentation
- Le roman

3- Des notions approfondies

- Les points de vue dans la narration
- La description

- Les discours rapportés
- L'énonciation
- Le personnage de roman / de théâtre
- La versification
- Les registres : le tragique, le pathétique, le comique, le satirique, etc.
- Quelques éléments fondamentaux du lexique théâtral
- Les figures de style les plus courantes

4- Le lexique de l'analyse littéraire

Les élèves ont appris :

- à reconnaître des phénomènes de langue et de style,
- à commenter les effets sur le lecteur des choix d'écriture opérés par l'auteur, ou les effets sur le spectateur des choix d'interprétation du texte théâtral réalisés par le metteur en scène.
- à utiliser des outils d'analyse tels que les figures de style, les champs lexicaux, les signes de ponctuation, les procédés de versification, etc.

5- Des méthodes

• A l'écrit :

- Répondre à une **question de corpus**
- Composer un **commentaire littéraire**
- Composer une **dissertation**
- Traiter un **sujet d'invention**, en respectant une consigne précise.

• A l'oral :

- Exposer le commentaire d'un texte extrait d'une séquence étudiée durant l'année.
- Répondre aux questions d'un examinateur lors d'un entretien littéraire.
- Rendre compte de la lecture d'une œuvre littéraire ou d'une recherche culturelle.

6- Le travail de l'expression écrite et orale

Les élèves se sont entraînés à s'exprimer clairement et précisément et ont développé les compétences suivantes :

- L'organisation du propos.

- La capacité à formuler ses remarques de façon claire et cohérente.
- Le soin accordé à l'orthographe.

7- Une capacité à s'organiser efficacement dans son travail personnel

- Efforts pour revoir les cours régulièrement, pour refaire les exercices et les évaluations.
- Enrichissement de ses notes personnelles.
- Etablissement de fiches de révision.

II- Du nouveau en première ?

1- Ce qui se poursuit

- Les méthodes apprises en seconde sont revues.
- L'étude des domaines abordés en seconde s'enrichit.
- Une continuité s'établit entre les exercices de seconde et ceux de première : les premiers préparant aux seconds.
- La découverte de la littérature française du Moyen Âge à nos jours se poursuit.
- L'étude des textes dans la perspective de les confronter, de les discuter, de les imiter.
- Le plaisir de lire des œuvres majeures, riches et complexes.

2- Ce qui change

- Le rythme s'accélère : lecture analytique d'une vingtaine de textes (d'une trentaine en 1^{ère} L) qui seront présentés sur la liste de français du baccalauréat (« descriptif des lectures et activités »).
- Les devoirs sur table sont plus exigeants et plus longs. Ils se déroulent dans des conditions qui approchent celles de l'examen.
- Des épreuves blanches (un écrit et un oral) seront organisées au cours de l'année scolaire, afin de placer les élèves en situation d'examen.
- Développement de l'autonomie dans le travail personnel : révisions, lectures, et recherches annexes.
- Accroissement du nombre de lectures. Les ouvrages étudiés peuvent paraître plus complexes et requièrent une grande concentration.

III- La littérature au programme

Quatre objets d'étude communs à toutes les séries sont imposés par le ministère :

- Le personnage de roman, du XVII^{ème} siècle à nos jours

- Le texte théâtral et sa représentation, du XVII^{ème} siècle à nos jours
- Écriture poétique et quête du sens, du Moyen Âge à nos jours
- La question de l'Homme dans les genres de l'argumentation du XVI^{ème} à nos jours

Deux objets d'étude spécifiques pour l'enseignement de littérature en première L :

- Vers un espace culturel européen : Renaissance et humanisme
- Les réécritures, du XVII^{ème} siècle jusqu'à nos jours

Pour des informations précises, consulter le lien suivant :

<http://www.education.gouv.fr/cid53318/mene1019760a.html>

IV- Les épreuves anticipées à l'horizon

1- Une épreuve écrite

Durée : 4 heures ; coefficient : 2 en séries générales (ES/S) et technologiques, 3 en série L.

Elle se déroule en **deux temps** :

- **premier temps** : question(s) sur un corpus, qui peut être un ensemble de textes, ou une œuvre intégrale brève ou un extrait long (n'excédant pas trois pages). Ce corpus doit être représentatif d'un ou de plusieurs objets d'étude du programme de première, imposés dans la série du candidat. Question(s) notée(s) sur 4 points en séries générales, sur 6 points en séries technologiques.
- **deuxième temps** : trois types de travaux d'écriture sont proposés au candidat : une écriture d'invention, un commentaire ou une dissertation. Le candidat choisit l'un de ces travaux. Travail d'écriture noté sur 16 points en séries générales, sur 14 points en séries technologiques.

Quelques exemples de sujets à l'écrit :

<http://eduscol.education.fr/prep-exam/index.php>

2- Une épreuve orale

Durée : 20 minutes ; préparation : 30 minutes ; coefficient : 2, toutes séries.

Elle s'organise en deux parties qui s'enchaînent. Chacune des deux parties, d'une durée de 10 minutes, est évaluée sur 10 points.

La **1ère partie** consiste en l'explication d'un texte, qui est choisi par l'examineur parmi les études répertoriées dans le « descriptif des lectures et activités ». Cette explication (ou lecture analytique) doit être menée avec précision par le candidat en fonction d'une question posée par l'examineur. (**Attention** ! Le texte proposé au candidat peut ne pas avoir fait l'objet d'une analyse de détail pendant l'année, **s'il est extrait d'une œuvre intégrale mentionnée sur le descriptif**).

Pour la **2ème partie** de l'épreuve, l'examineur propose au candidat plusieurs questions qui lui permettent d'élargir et d'approfondir sa réflexion par une mise en relation du texte étudié avec l'un des trois éléments suivants :

- une des lectures cursives faites pendant l'année et relevant du même objet d'étude,
- l'œuvre intégrale ou le groupement de textes d'où le texte étudié pour la première partie de l'épreuve a été extrait,
- l'objet d'étude auquel se rattache le texte étudié.

Dans ce dernier cas, l'examineur peut également accompagner les questions d'un texte très proche de ceux présentés dans le descriptif. Ce texte peut être choisi dans un manuel de première.

V- Questions pratiques

• Quel matériel ?

Organiser, dès le début de l'année en vue des épreuves, les textes dans un porte-vue, selon l'ordre des séquences.

Chaque texte présenté en lecture analytique doit figurer en double exemplaire, sans annotation. Il est recommandé de joindre également les textes complémentaires. C'est le porte-vue que l'élève devra présenter à l'examineur, le jour de l'examen oral.

• Les livres

L'élève doit posséder toutes les œuvres étudiées en première en classe. Les livres qui font l'objet d'une étude intégrale doivent être apportés en double exemplaire, le jour de l'épreuve orale.

Il est nécessaire de très bien connaître les œuvres présentées : il faut, pour ce faire, les avoir lues plusieurs fois et les avoir annotées.

• Le temps consacré au français

Une heure par jour, lectures comprises, en moyenne.

Quelques conseils :

- Reprendre ses notes : les compléter et apprendre les éléments importants.
- S'exercer régulièrement en vue des épreuves : écriture de paragraphes, (introduction de commentaire et/ou dissertation, conclusion), composition de plans détaillés, exposés oraux, sujets blancs dans les annales, etc.
- Lire et relire les œuvres en les annotant : relire des passages importants (les extraits présentés en lecture analytique, entre autres).
- Lire à haute voix les textes proposés en lecture analytique, en priorité les poèmes et les scènes théâtrales.
- Constituer des fiches de lecture cursive ou carnets de lecture. Apprendre des citations par cœur.

Bon courage !